



LA CRISE EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE MENACE PRÈS DE 155 000 EMPLOIS INDUSTRIELS EN FRANCE

L'industrie européenne doit faire face simultanément à une hausse durable des coûts de l'énergie, à la mise en place du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE et à l'instauration de subventions particulièrement attractives aux États-Unis dans le cadre de l'*Inflation Reduction Act* (IRA). En France, près de 155 000 emplois industriels seraient menacés.

Le contexte très chahuté dans lequel évolue l'industrie européenne rend difficilement conciliables les impératifs de renforcement de notre souveraineté et de décarbonation des activités. Selon les estimations faites par La Fabrique de l'industrie¹, le doublement durable des prix de l'électricité et du gaz couplé à l'instauration immédiate du MACF (et donc à la suppression des quotas gratuits) pourraient conduire à la destruction directe de près de 155 000 emplois industriels en France, fragilisant particulièrement l'amont des filières. Offrant des conditions de marché très attractives pour les investisseurs, l'IRA vient exacerber cette menace sur l'emploi français, sans en ajouter de nouvelle.

Dans la métallurgie, jusqu'à un tiers de l'emploi menacé

L'effet total de ces menaces sur l'industrie française – qui ne tient compte ni des destructions induites, ni des éventuelles créations d'emplois ailleurs – représente de l'ordre de 6 % des effectifs salariés ETP sur le même périmètre. Mais ce chiffre moyen cache un risque de casse très élevé dans les secteurs les plus énérgo-intensifs tels que la métallurgie, la fabrication de papier et la chimie : la proportion de l'emploi menacé y atteint respectivement 33 %, 20 % et 16 %.

Contenir la hausse des prix de l'énergie : une urgence !

C'est le doublement durable des prix de l'énergie en Europe, tandis qu'ils restent stables dans le reste du monde, qui

constitue la menace la plus immédiate et la plus lourde sur l'emploi. À elle seule, l'inflation énergétique met en péril plus de 117 000 emplois. La résolution politique de cette question est donc une urgence absolue. Le reste (37 500) tient aux conséquences négatives de la mise en place du MACF et plus particulièrement à la suppression des quotas gratuits. Ce résultat est une anticipation de ce qui est susceptible de se produire sous l'hypothèse de quotas totalement payants, à hauteur de 100 € par tonne de CO₂ : cela mettra donc quelques années à se concrétiser. Sans susciter d'effet direct additionnel sur l'emploi en France, l'IRA, par les conditions de marché qu'il établit aux États-Unis, vient rendre particulièrement tangibles ces deux menaces que représentent les tarifs élevés et imprévisibles de l'énergie ainsi qu'une fiscalité non compensée du carbone.

Deux tiers des pertes d'emploi liés à la dégradation des marges

Dans chaque cas (pour les prix de l'énergie et pour le MACF), un tiers seulement des pertes d'emploi découlent de la détérioration de la compétitivité-prix et de la baisse afférente de la demande adressée à l'industrie française. En fait, un grand nombre d'entreprises ne pourront pas répercuter dans leurs prix les surcoûts d'énergie et le coût carbone envisagés. Une érosion des marges est donc attendue, et menace encore plus fortement les emplois et l'investissement que la perte de compétitivité.

1. La Fabrique de l'industrie a estimé dans un Working paper intitulé *Emplois industriels menacés par la crise énergétique, le MACF et l'IRA : une estimation*, les volumes d'emplois industriels menacés en France, dans le cadre de deux hypothèses : doublement des prix de l'électricité et du gaz et introduction immédiate du MACF avec un prix de la tonne de CO₂ à 100 euros (et suppression des quotas gratuits). Tous les chiffres s'entendent en effectifs salariés en équivalent temps-plein, sur le périmètre de l'industrie manufacturière.